

CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Conseil du 26 octobre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET: Décision modificative n° 1 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 26 octobre 2022 à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, au siège administratif de la CAB, à Bastia, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 20 septembre 2022.

PRESENTS:

BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SIMONI Pierre-Baptiste, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR:

		DOCCI Mishal
MUSSIER Emma	à	ROSSI Michel
MALAFRONTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
MASSONI Jean-Joseph	à	TIERI Paul
MILAN I Jean-Louis	à	SAVELLI Pierre
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
PIPERI Linda	à	LACAVE Mattea
SAVELLI Jean-Michel	à	PETRI-GUASCO Emmanuel
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DIBORGO Louis

ABSENTS:

SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM: 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

Conseil du 26 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture 028-242000354-2021026-CONS-AG-22-091-DE

OBJET : Décision modificative n° 1 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2029 de de réception préfecture : 10/11/2022

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vule Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia;

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2022, par une décision modificative n° 1:

Vul'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » du 10 octobre 2022;

Vul'avis favorable du Bureau du 17 octobre 2022;

Vule rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré;

DECIDE

De voter la DM n°1 du Budget transport pour l'exercice 2022, par chapitre et par comptes ;

ADOPTE (A la majorité) Abstentions: MM. Zuccarelli, De Casalta, Mme Salge Contre: M. Morganti

La décision modificative n°1 présentée par chapitre et par comptes qui s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	compte	libelle	Montant
011.	Charges à caractère général		28 000,00
		Sous traitance générale	28 000,00
65	Autres charges de gestion courante		120 000,00
		Subvention exploitation personne droit	
	6574	privé	120 000,00
67	Charges exceptionnelles		8 988,00
		Autres charges exceptionnelles	8 988,00
18.3	TOTA		156 988,00

Conseil du 26 octobre 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 Prestations	156 988
7061 Transport de voyageurs	156 988

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

le 10 NOV. 2022 et publication ou notification

10 NOV. 2022

La Directrice de l'Administration Générale Nora MOGH